Département de la Haute-Savoie
Commune de CHAVANOD

5.1

P.L.U
Plan Local d'Urbanisme

(Révision générale du P.O.S en vue de sa mise en forme de P.L.U.)

DROIT DE PREEMPTION URBAIN

(périmètres où s'applique le DPU)

ARRET du PROJET

Vu pour être annexé

à la délibération n° du 6 juin 2016

RAPPEL HISTORIQUE DU POS :

ELABORATION	REVISIONS	MODIFICATIONS	MISES A JOUR
06/02/1989	- Révision du 12/12/1994 - Révision partielle du 06/03/2001 - Révision simplifiée n° 1 du 19/09/2005 - Révision simplifiée n° 2 du 24/10/2005	- N° 1 : 15/04/1996 - N° 2 : 09/12/1996 - N° 3 : 06/03/2001 - N° 4 : 18/02/2008 - N° 5 : 18/04/2011 - N° 6 : 15/12/2014	- 22/03/1989 - 30/12/1992 - 20/12/2000 - 23/11/2010 - 18/12/2012

Urbaniste : Laurence JANET
13 impasse Amédée Daille – 73000 CHAMBERY Téléphone : 04.79.62.16.73

Ecologue : Claudine BONILLA, BDa
Parc d'activités Cote Rousse – 73000 CHAMBERY Tél : 04.79.70.55.64

ANNEXE 5.1

DROIT DE PREEMPTION URBAIN (D.P.U.)

Le Droit de Préemption Urbain (D.P.U.) s'applique sur les zones U et AU du Plan Local d'Urbanisme.